

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18324687***Déposé
07-08-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0641918680
Dénomination : (en entier) : **BELUB**
 (en abrégé) :
Forme juridique : Société anonyme
Siège : Rue du Petit-Chêne 12
 (adresse complète) 4000 Liège
Objet(s) de l'acte : CAPITAL, ACTIONS

D'un procès-verbal dressé par Maître **Stéfan LILIEN**, Notaire à Verviers, le 26/07/2018, portant à la suite la mention : Enregistré au BUREAU SECURITE JURIDIQUE VERVIERS, le 30/07/2018, Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 8825, Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « BELUB », ayant son siège à 4000 Liège, rue du Petit Chêne, 12, a notamment pris les résolutions suivantes :

1. elle a décidé de réduire le capital à concurrence de deux cent mille euros (200.000 EUR) pour le ramener de 410.000 euros à 210.000 euros par le remboursement à chaque action d'une somme en espèces de 136,61 euros.

Ce remboursement s'effectuera par priorité sur le capital résultant de l'augmentation de capital intervenue en date du 20 décembre 2013, dans le cadre des dispositions de l'article 537CIR 92. Conformément à l'article 613 paragraphe 1er du Code des Sociétés, ce remboursement ne peut être effectué que deux mois après la publication du présent procès-verbal aux annexes au Moniteur belge.

2. elle a décidé d'apporter aux statuts les modifications suivantes:

Article 5.- CAPITAL

Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (210.000 EUR).

Il est représenté par mille quatre cent soixante-quatre actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont assorties des mêmes droits et obligations.

Chaque action confère :

- un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de liquidation.

- une voix à l'assemblée générale.

Mais, pour l'application des présents statuts, elles sont divisées en trois catégories :

• *Catégorie A : 732 Actions*

• *Catégorie B : 722 Actions*

• *Catégorie C : 10 Actions*

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des statuts peut décider de créer des actions sans droit de vote.

Formation du capital

Lors de la constitution de la société, le capital a été fixé à 62.000 euros représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, souscrites en espèces, étant 50 actions de catégorie A, 40 actions de catégorie B et 10 actions de catégorie C.

Une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juillet 2016 a décidé d'augmenter le capital social une première fois à concurrence de 346.617,42 euros pour le porter à 408.617,42 euros, par la création de 1364 actions nouvelles (682 de catégorie A et 682 de catégorie B), sans désignation de valeur nominale, attribuées, entièrement libérées, en rémunération de l'apport par la société LA MAISON DU MOTEUR résultant de la scission partielle par transfert de la branche d'activité « Lubrifiants ».

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social une seconde fois à concurrence de 1.382,58 euros par incorporation de réserves disponibles pour le porter à 410.000 euros, sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2018 a décidé de réduire le capital à concurrence de 200.000 euros pour le porter à 210.000 d'euros, par remboursement aux actionnaires d'une somme de 136,61 euros par action.

3. a décidé formellement que la modification de l'article cinq des statuts est subordonnée à la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction de capital par le remboursement aux actionnaires d'une somme en espèces de 136,61 euros par action.

4. a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26/07/2018.
- coordination des statuts.

Stéfan LILIEN, notaire associé de la société civile à forme de Sprl "Stéfan & David LILIEN, notaires associés", ayant son siège à Verviers,